

Indivision Conterno Grande

C/o Bernard DUMONT SAINT-PRIEST
4, Le Vieux Pin
61310 LE PIN AU HARAS
06.81.92.15.73 – bernarddsp@gmail.com

Contrat de vente de semence congelée Etalon CONTERNO GRANDE

Désignation de l'acquéreur (ci-après désigné « l'acheteur ») :

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Jument : Nom : N° SIRE

NB : en cas d'utilisation des paillettes pour une seconde jument, un second contrat sera rempli pour commande d'une seconde carte de saillie

Retrait direct des doses chez Eurogen par l'acheteur ou Envoi organisé par le vendeur :

Date de livraison souhaitée (date de la première insémination prévue) :/...../2024

Centre de mise en place (si adresse différente de celle de l'acheteur) :

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Commande :	Nombre de lots de 8 paillettes :	x 600€ttc =
	Première carte de saillie comprise dans la commande de base			0€ttc
	Frais d'envoi 130 €ttc (sauf en cas de retrait organisé directement par l'acheteur)		
	Total :		€ttc.

Contrat :

Par le présent contrat, l'« **Indivision Conterno Grande** », ci-après dénommée « le vendeur » cède à la personne indiquée en début de contrat et désignée ci-après comme « l'acheteur » des paillettes de semence congelée (1).

L'Acheteur établit :

- un chèque à l'ordre du vendeur et l'envoi à l'adresse mentionnée en tête du présent contrat accompagnée d'une copie signée dudit contrat indiquant le nombre de multiples de **huit paillettes de sperme congelée** commandé (tarif unitaire identique quel que soit le nombre de doses commandées) ; chaque achat de dose(s) donne droit à une carte. Le tarif par lot de huit paillettes est fixé à 600€TTC (le vendeur n'est pas assujetti à la TVA).
- En cas d'utilisation d'un éventuel reliquat de paillettes sur une seconde jument ou pour un transfert d'embryon, l'Acheteur devra se porter acquéreur d'une **nouvelle carte de saillie**. Le tarif pour une carte de saillie supplémentaire commandée en 2024 est fixé à 300€TTC (le vendeur n'est pas assujetti à la TVA).
NB : la carte doit être utilisée l'année de son émission ; pour une utilisation de paillettes résiduelles l'année suivante contact devra être pris avec le vendeur pour acquisition d'une nouvelle carte au tarif en vigueur.

Expédition : Les frais d'acheminement et de mise en place de la semence sont à la charge de l'Acheteur. Le tarif pour l'année 2021 est fixé à 130 €TTC par envoi.

Les frais d'acheminement sont à régler au vendeur, avant le départ des doses, à moins que ces dernières ne soient enlevées sur place

Signatures :

L'acheteur :
(mention manuscrite lu et approuvé)

Date :

par l'Acheteur auprès de la société Eurogen (50500 Carentan) qui assure le stock de doses, ou que le centre de mise en place organise un transport groupé ; L'acheminement des doses des semences congelées sera assuré par un service Express sous la responsabilité juridique d'EUROGEN. Celle-ci pourra facturer des frais de préparation de cuves.

La facture, la carte de saillie et la déclaration de naissance ne seront délivrées par le Vendeur qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'Acheteur.

Propriété : Les paillettes achetées deviennent l'entière propriété de l'Acheteur qui pourra les utiliser l'année suivante et/ou sur une autre jument, en rachetant donc une carte de saillie.

Toute modification de contrat (changement de titulaire, changement de jument etc) ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties, faute de quoi un nouveau contrat sera exigé de plein droit, notamment pour l'obtention de cartes de saillies.

Qualité des doses : Les paillettes vendues sont conformes aux recommandations émises par les Haras Nationaux. Chaque paillette de 0,5 ml contient cinquante millions de spermatozoïdes au moins ; la proportion de spermatozoïdes vivants et mobiles à la décongélation a été vérifiée.

(1) Définition : Il s'agit d'un contrat de **vente de paillettes** et non d'un contrat de saillie pour une jument gestante. Ainsi l'Acheteur peut tenter avec ses doses autant de gestations qu'il pourra techniquement en obtenir et, pour chaque jument gestante, il devra s'acquitter d'une carte de saillie afin d'effectuer les démarches administratives d'inscription et d'identification du produit à naître.

Pour le Vendeur :

Date : **Bernard Dumont St Priest**